- M. Cruickshank: Monsieur l'Orateur, m'estil permis de reprendre la parole?
- M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député de Fraser-Valley a déjà parlé. Il ne peut prendre la parole une seconde fois sur la motion tendant à la 2° lecture du bill.
- M. G. J. McIlraith (adjoint parlementaire au ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, il est une partie du discours de l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming) qui, à mon sens, appelle quelques éclaircissements. Il a abordé la question de l'expropriation de ce terrain en accusant l'ancien premier ministre d'avoir évité de répondre à une question qu'on lui posait. L'histoire permettra sans doute à tous les députés de juger de la convenance ou de l'inconvenance du langage qu'a tenu le député et du sérieux de son accusation.

Il n'est que juste, toutefois, de rappeler que, lorsqu'on a exproprié ce terrain, c'était le dernier terrain, le long de l'Ottawa, qui n'appartenait pas à la couronne, à l'exception de celui où se trouve actuellement l'ambassade de France. Il n'est personne ici qui ne doive savoir que toute la rive de l'Ottawa, depuis la maison jadis habitée par le premier ministre du Canada jusqu'au delà des terrains appartenant au C.A.R.C., à Rockcliffe, appartient à l'État, à la seule exception du terrain dont je viens de parler. On a réalisé cette expropriation afin d'assurer à la couronne la possession de toute la rive. Le député ne peut donc, par conséquent, lancer une accusation de dérobade parce qu'on n'a pas déclaré, au moment de l'expropriation, qu'on allait transformer ces quelques verges carrées de terrain en résidence pour le premier ministre. C'est une conclusion que rien ne motive et une accusation qui n'aurait jamais dû être faite.

M. Cruickshank: Je pose la question de privilège...

Des voix: Non.

- M. Cruickshank: Je crois avoir le droit de soulever la question de privilège.
- M. l'Orateur: Bien entendu, s'il s'agit d'une question de privilège, l'honorable député peut prendre la parole. Mais ne vaudrait-il pas mieux soulever la question lorsque la Chambre étudiera le bill en comité?
- M. Cruickshank: Non; sauf respect, étant donné que le représentant d'Eglinton vient de dire que j'avais donné avis d'un projet d'amendement à la mesure, je crois devoir prendre la parole dès maintenant. A la demande du premier ministre lui-même, je n'en proposerai pas, mais je conseille à tous de voter contre cet article.
 - M. Graydon: Quand l'avez-vous vu? [M. Fleming.]

M. Daniel McIvor (Fort-William): Monsieur l'Orateur, quand on a acheté cette propriété, j'ai lu avec soin les éditoriaux de tous les journaux du pays. En général, les journaux sont un assez bon baromètre. Je n'ai lu aucun commentaire défavorable.

On sait que les membres du clergé et les ministres du culte de tout le pays sont logés gratuitement dans leur presbytère, leur cure ou leur résidence. Pourquoi? Parce qu'ils peuvent accomplir librement leur travail et n'ont pas à s'inquiéter de l'abri ni de l'ameublement. Il y a longtemps, à mon avis, qu'on aurait dû fournir cette résidence au premier ministre du Canada. De même, chaque ministre de la couronne devrait avoir la sienne.

Je conseillerais au ministre du Commerce (M. Howe) de s'entretenir avec le ministre des Travaux publics (M. Fournier) au sujet d'une nécessité qui se fait sentir depuis longtemps, c'est-à-dire celle d'établir un gymnase de premier ordre, bien aménagé, à l'intention des jeunes membres de la Chambre des communes.

- M. John Hunter (Parkdale): Monsieur l'Orateur, l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming) m'a fait patienter longtemps. Parce que je suis un des jeunes députés, j'ai cru qu'il ne conviendrait pas que j'interrompe son discours. Cependant, je suis contraint de conclure que l'honorable député d'Eglinton se prend pour un nouveau Messie canadien. Il ne convient peut-être pas qu'un jeune député donne des conseils à un plus vieux, mais je crois qu'en ce cas il y a lieu. Je propose donc à l'honorable député, au lieu de réprimander d'un ton grognon, qu'il limite ses observations à des conseils pratiques. Il y gagnerait et ce serait moins ennuyeux pour les autres.
- M. R. R. Knight (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, je veux bien que le pays fournisse une résidence au premier ministre, mais je m'oppose à ce que le pays lui procure une résidence qui coûtera un demi-million de dollars, s'il est vrai que le coût de la maison atteindra ce montant.

La mention de *Downing Street*, que le très honorable ministre du Commerce (M. Howe) a faite, m'a intéressé; mais les souvenirs historiques que rappelle *Downing Street* sont les seuls éléments qui en justifient l'usage comme résidence du premier ministre. Ce n'était donc pas un bon argument à l'appui de sa thèse en faveur de l'utilisation de cette maison, qui est trop coûteuse, à mon avis, et impropre à la fin visée. Je crois qu'une maison neuve et moderne, d'environ \$50,000 ou \$75,000...

M. Gibson: Le député n'aurait pas grand chose pour ce montant.